

## Organisation : Lëtz Rise Up (Luxembourg)

L'étude « Being Black in the EU » réalisée par l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA) et publiée en 2023 a montré que seules 9 % des personnes afrodescendantes qui se sentent discriminées le signalent ou déposent une plainte, et très peu d'entre elles déposent une plainte auprès d'un organisme de promotion de l'égalité (4 %). D'autre part, moins d'un tiers connaissent une organisation offrant un soutien ou des conseils aux victimes de discrimination dans leur pays de résidence. Aucun progrès n'a été réalisé depuis 2016, lorsque la première enquête avait été publiée. Malgré le fait que la lutte contre les discriminations soit devenue un enjeu politique central, les procédures de signalement, les organes compétents ainsi que la législation sont encore méconnus du public.

Afin de garantir la protection de toutes les personnes, nous enjoignons les États membres à :

- Favoriser l'implémentation de procédures de signalement des discriminations dans les organisations ;
- Mettre en place des stratégies visant à mieux informer le grand public sur la législation anti-discrimination ;
- Mettre en place des stratégies visant à mieux informer le grand public sur l'existence des organismes dont l'égalité est l'attribution ;
- Assurer le suivi de l'implémentation des recommandations émanant des organismes offrant un soutien ou des conseils aux victimes de discrimination dans leur pays de résidence ou pour lesquels la discrimination raciale est un enjeu.